



Un chèque de depot vaut il une réservation ?

Par **SONIC_old**, le **28/11/2007** à **20:30**

Bonjour,

Voilà mon petit soucis. Mon amie s'est renseignée pour une robe de mariée. Elle a flashé sur une robe mais à 2800 euros. Elle n'a pas voulu verser d'acompte sachant qu'elle devait demander a ses parents pour le financement.

La vendeuse lui a dit de faire un chèque de dépôt de la totalité et lui a fait signer une facture en précisant "chèque de dépôt, vient en décembre 2007". Mon amie devait revenir en décembre si la vente se faisait.

Or ses parents ne sont pa d'accord. On a voulu récupérer le chèque de dépôt mais la responsable ne veut rien entendre. Elle nous a dit que l'accord et ferme et définitif.

Nous n'avons pas les moyens de payer cette robe.

Quels sont nos recours? Un chèque de dépôt faut il une réservation feme?

Je tiens a préciser qu'aucun bon de commande n'a été rédigé, juste une facture.

Je vous remercie par avance

Jérôme